

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2019

Le 25 février 2019 à 18 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian DUTERTRE, Maire.

NOM	PRENOM	Présence	NOM	PRENOM	Présence
DUTERTRE	Christian	P	DERISSON	Jacqueline	Procuration à P. LEBRET
POLLE	Emmanuelle	Procuration à M. le Maire	MAZUIR	Brigitte	Procuration à P. BESSIN
FOURNIER	Roger	P	FANFANI	Fabienne	P
LEBRET	Paulette	P	MONCUIT	Stéphanie	Procuration à O. LECLERC
LECLERC	Olivier	P	SCHMITTER	Anne	A
LERENDU	Michel	P	AVENEL	Max	P
PFEIFFER	Michel	Procuration à M. LERENDU	LEMESLE	Jean	P
SAVARY	Serge	P	VLEMINCKX	Sylvie	P
JOIGNE	Marcel	A	BESSIN	Pierrette	P
MAUGER	Bernard	P	LAPLACE- DOLONDE	Arlette	Procuration à H. GUILLOTTE
LEFORESTIER	Chantal	P	GUILLOTTE	Hubert	p
COCHEPAIN	Martine	Secrétaire de Séance			

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2019

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu à l'unanimité.

N° 1 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

Budget Principal

M. LERENDU présente le compte administratif 2018 du Budget Principal qui présente un excédent cumulé de fonctionnement de **1 689 159,87 €** et un excédent cumulé d'investissement de **645 540,47 €**.

M. LERENDU précise que le résultat comptable de ce compte administratif est conforme aux prévisions. La capacité nette d'autofinancement s'établit à **557 283 €** contre **509 000 €** en 2017 : c'est le résultat des recettes réelles moins les dépenses réelles de fonctionnement, déduction faite de l'emprunt de **385 904 €** en capital.

Cette capacité d'autofinancement est très correcte au regard des investissements à venir.

M. le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le compte administratif 2018 du Budget Principal.

Budget Annexe des Campings

M. LERENDU présente le compte administratif 2018 du Budget Annexe des Campings qui présente un excédent cumulé d'exploitation de **20 834,07 €** et un excédent cumulé d'investissement de **120 347,82 €**.

M. le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le compte administratif 2018 du Budget Annexe des Campings.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2019

Budget Annexe de l'Assainissement

M. LERENDU présente le compte administratif 2018 du Budget Annexe de l'Assainissement qui présente un excédent cumulé d'exploitation de **1 219 017,75 €** et un excédent cumulé d'investissement de **113 674,65 €**.

M. le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le compte administratif 2018 du Budget Annexe de l'Assainissement.

Budget Annexe des Caveaux

M. LERENDU présente le compte administratif 2018 du Budget Annexe des Caveaux qui présente un excédent cumulé d'exploitation de **7 948,84 €** et un déficit cumulé d'investissement de **2 558,00 €**.

M. le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le compte administratif 2018 du Budget Annexe des Caveaux.

N° 2 – COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR

Il est proposé au Conseil Municipal de valider les comptes de gestion du Receveur pour l'année 2018, qui sont en concordance parfaite avec les comptes administratifs présentés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE les comptes de gestion du Receveur.

N° 3 – FINANCES – AFFECTATION DE RESULTATS

Budget principal

Compte-tenu des résultats de clôture, il est proposé d'affecter l'excédent cumulé de fonctionnement, d'un montant de **1 689 159,87 €**

- pour un montant de **1 600 000 €** en section d'investissement
- pour un montant de **89 159,87 €** en section de fonctionnement

Il est proposé de reporter l'excédent d'investissement de **645 540,47 €** en section d'investissement.

Budget Annexe des campings

Compte-tenu des résultats de clôture, il est proposé d'affecter l'excédent cumulé de **20 834,07 €**

- pour **10 000 €** en section d'investissement
- pour **10 834,07 €** en section d'exploitation

Il est proposé de reporter l'excédent d'investissement de **120 347,82 €** en section d'investissement.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2019

Budget annexe de l'assainissement

Compte-tenu des résultats de clôture, il est proposé d'affecter :

- l'excédent d'exploitation cumulé, d'un montant de **1 219 017,75 €** en section d'exploitation
- l'excédent d'investissement cumulé, d'un montant de **70 979,83 €** en section d'investissement.

Budget Annexe des Caveaux

Compte-tenu des résultats de clôture, il est proposé :

- de reporter l'excédent cumulé d'exploitation, d'un montant de **7 948,75 €** en section d'exploitation
- de reporter le déficit d'investissement cumulé, d'un montant de **2 558,70 €** en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE les affectations de résultats proposés.

N° 4 – FINANCES - TARIFS 2019 D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Par délibération du 29 janvier 2018, le Conseil Municipal a fixé ainsi les tarifs d'occupation du domaine public :

- **26,10 €** pour l'occupation du domaine public
- **97,41 €** pour les installations fixes faisant l'objet d'une occupation privative (vérandas des restaurants et bars installées sur le domaine public).

Compte-tenu de l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction, il convient de prévoir pour 2019 les tarifs suivants :

$$1) \frac{26,10 \times 1\,671^{(\text{indice 1er trimestre 2018})}}{1\,650^{(\text{indice 1er trimestre 2017})}} = 26,43 \text{ € / m}^2$$

$$2) \frac{97,41 \times 1\,671^{(\text{indice 1er trimestre 2018})}}{1\,650^{(\text{indice 1er trimestre 2017})}} = 98,64 \text{ € / m}^2$$

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE cette proposition.

N° 5 – FINANCES – TARIFS CAMPINGS 2019

Par délibération du 29 janvier 2018, le Conseil Municipal a créé un tarif hors-saison et a légèrement augmenté les tarifs de la haute-saison.

En 2019, il est prévu de proposer la WIFI sur l'ensemble des terrains (Martinet, Marais et aire de camping-cars), ce qui représentera une charge de fonctionnement d'environ 3000 € annuels.

Il est donc proposé de fixer les tarifs ainsi qu'il suit, en tenant compte de la mise à disposition gratuite d'un système WIFI :

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2019

	<u>1^{er} avril – 31 mai</u>		<u>1^{er} juin – 30 septembre</u>		<u>1^{er} au 31 octobre</u>	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Emplacement	5,40	5,40	5,90	5,90	5,40	5,40
Personne + 13 ans	4,00	4,10	4,20	4,30	4,00	4,10
Enfant – 13 ans	2,50	2,50	2,60	2,60	2,50	2,50
Taxe de Séjour	Incluse	Incluse	Incluse	Incluse	Incluse	Incluse

MOBIL-HOMES

	2018	2019
Mobil-homes alimentés en 5A	1 850	1 890
Mobil-homes alimentés en 10A	2 050	2 090

CAMPINGS-CARS

Concernant les camping-cars, outre l'installation de la WIFI, il est prévu de fournir un ampérage de 5A (actuellement 2A), comme souhaité par la plupart des camping-caristes.

Il y a donc lieu d'augmenter les tarifs pour financer cette charge supplémentaire.

	2018	2019
Moins d'une heure	2,80	3,00
1 h à 6 h	5,00	5,50
6 h à 24 h	7,50	8,00
Par 24 h 00 supplémentaire	6,50	7,00

Les autres tarifs restent inchangés.

- M. MAUGER s'étonne qu'on prévoit de fournir 5 A sur l'aire de camping-cars, alors que le choix initial d'une mise à disposition de 2 A est cohérent par rapport aux besoins des camping-cars. Il s'inquiète de l'augmentation des dépenses d'électricité que cela ne pas manquer d'entraîner.

Suit un débat sur l'opportunité de faire cette modification d'ampérage.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE les tarifs proposés
- DEMANDE que soit reportée la décision de modification de l'ampérage.

N° 6 – HYPERBOURG EST – INTERVENTION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER

M. LECLERC explique que par délibération du 29 octobre 2018, le Conseil Municipal a sollicité l'intervention de l'Etablissement Public Foncier pour l'aménagement du secteur de l'hyperbourg Est. Les parcelles citées dans la délibération ont été limitées à l'emprise de l'orientation d'aménagement figurant au PLU.

Il convient d'y intégrer l'ensemble des parcelles nécessaires au projet, dans sa globalité, soit les parcelles :

Section AB : n° 37 – 38 – 39 – 40 – 42 – 44 – 45 – 46 – 47 – 48 – 216 – 383

Section C : n° 393 – 395 – 405 – 406 – 407 – 635 - 638

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter l'intervention de l'Etablissement Public foncier sur l'ensemble de ces parcelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix POUR, 1 ABSTENTION (M. AVENEL)

VALIDE cette proposition.

N° 7 - AFFAIRES FONCIERES - VENTE D'UN APPARTEMENT

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la vente des lots 217 et 329 de l'immeuble situé 35-39 rue Buffon à Paris 5^{ème}, moyennant le prix de sept cent vingt-quatre mille cinq cents Euros (724 500 €) en ce compris le montant des honoraires de négociations des agences AMIP SARL et ANGELS REAL ESTATE AGENCY SAS, d'un montant global de 34 500,00 €, dûs par le vendeur, revenant à chacune des agences pour moitié, soit 17 250,00 €. Le prix net vendeur est donc de 690 000,00 €.

France Domaine a estimé ce bien à 570 000 €.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. Le Maire à signer les actes correspondants.

M. AVENEL ne prend pas part au vote.

Par 20 voix, le Conseil Municipal,

ACCEPTE cette proposition.

N° 8 - AFFAIRES FONCIERES - ACQUISITION DU TERRAIN GODEFROY

Par courrier du mois d'Octobre 2018, M. GODEFROY a proposé à la Commune la location de terrains lui appartenant, situés rue de la Maugerie, pour l'aménagement des jardins familiaux. Considérant qu'il n'était pas cohérent de réaliser des travaux d'investissement sur un terrain en location, la proposition avait été rejetée.

Par courrier du 12 février 2019, M. GODEFROY propose de vendre à la commune la parcelle cadastrée Section B n° 128 d'une contenance de 1 980 m² au prix de 3 000 € net vendeur et de louer la parcelle cadastrée Section B n° 127, d'une superficie de 3 330 m² au prix de 50 € / mois.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, considérant que l'aménagement de jardins familiaux nécessite des travaux conséquents qui ne peuvent être entrepris sur une parcelle louée,

REFUSE la proposition.

N° 9 – CAMPING – ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL

Par délibération du 6 novembre 2017, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au contrat groupe pour l'assurance statutaire du personnel, proposé par le Centre de Gestion. Les agents du camping avaient été intégrés à ce contrat.

Toutefois, la Compagnie GRAS SAVOYE et GROUPAMA, titulaires du contrat nous font savoir que le camping ayant un numéro de SIRET propre, il convient d'établir une adhésion dédiée.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter l'adhésion du camping au contrat passé avec GRAS SAVOYE / GROUPAMA avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018, pour une durée de 3 ans, sur les bases ci-après :

- Agents CNRACL (Titulaires et stagiaires)
Garanties Décès - Accidents de travail – maladie professionnelle – longue maladie / longue durée – Maternité – Maladie ordinaire (franchise de 10 jours fermes) au taux de 6,08 %.
- Agents IRCANTEC
Garanties Accidents du travail – Maladie professionnelle – Grave maladie – Maternité – Maladie ordinaire (franchise de 10 jours fermes) au taux de 1,12 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

Contrat de Territoire

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes et le Conseil Régional ont confirmé l'accord de subvention pour le projet d'aménagement de la Place de Gaulle et du promenoir dans le cadre du Contrat de Territoire.

Plage non-fumeur

La Ligue contre le Cancer a proposé de réserver une partie de la plage aux non-fumeurs, dans le cadre des actions de prévention et d'information sur les méfaits du tabac.

M. le Maire soumet cette proposition à l'avis des conseillers municipaux.

Un débat s'engage sur l'opportunité d'accéder à cette demande. Plusieurs conseillers municipaux se déclarent contre cette proposition.

- M. LEMESLE s'étonne que les conseillers municipaux se posent la question considérant que la cigarette est non seulement dangereuse pour la santé mais très polluante.

M. le Maire, considérant que le sujet mérite d'être étudié, reporte la question à une séance ultérieure.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2019

Grand Débat National

M. le Maire informe le Conseil Municipal que 3 réunions ont été organisées à la mairie dans le cadre du Grand Débat National. Elles ont été globalement réussies, la participation a été bonne, le public était intéressé et beaucoup de remarques et de propositions ont été formulées, qui seront transmises à la mission Grand Débat pour synthèse.

Vie commerciale

M. LEMESLE a appris qu'un établissement du Passous était en liquidation judiciaire. La commune est propriétaire d'une partie du terrain d'assiette du bâtiment. Il demande si la commune s'est déclarée débiteur dans cette affaire.

M. le Maire l'informe qu'aucune créance n'est constatée et qu'il n'a pas été sollicité sur ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.

Pour extrait conforme, le 28 février 2019

La Secrétaire de Séance,
M. COCHEPAIN

Le Maire,
C. DUTERTRE

